

# La commune choisit le désherbage mécanique

**Les Monts-d'Andaine** — Confrontés à l'arrêt des désherbants chimiques, les élus ont opté pour des techniques douces, dont le désherbage par la vapeur sèche.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi interdit aux communes l'usage de produits chimiques. Les collectivités doivent donc trouver des solutions de substitution pour le désherbage de leur voirie.

« La solution du désherbage manuel nécessite beaucoup de main-d'œuvre et représente une pénibilité pour les agents, souligne le maire de la commune nouvelle, Stéphane Gravelat. Pour sa part, la commune des Monts-d'Andaine a opté pour de nouvelles techniques sur les 13 km de voies à désherber situées sur les deux communes historiques de La Sauvagère et de Saint-Maurice-du-Désert. »

## Respecter l'environnement

La collectivité a retenu la jeune entreprise Norm & Bee, de Briouze. Selon Edward Mauger et Mélissa Richardeau cofondateurs et gérants de l'entreprise : « Le désherbage proposé repose sur l'association de deux procédés technologiques. Tout d'abord, la méthode mécanique où l'appareil brosse le sol (brosse métallique). Ce qui permet d'arracher la plupart des mauvaises herbes. Ensuite, le passage, quelques semaines plus tard, d'un procédé à

la vapeur sèche (150 °) qui brûle les adventices et mousses restantes, notamment sur les bords de trottoirs. Les cellules végétales sont détruites jusqu'à la racine en quelques secondes et meurent en une dizaine de jours. » Selon eux, ce procédé ne présente aucun risque pour l'environnement.

Dans la commune, l'entreprise Briouzaïne a réalisé un passage mécanique en août et procède actuellement à un désherbage par la vapeur sur les rues des deux bourgs. Eventuellement un dernier passage pourrait être réalisé en octobre.

Selon l'entreprise : « Ces techniques empêchent de réchauffer et d'humidifier le sol, ce qui évite également la détérioration des matériaux présents (mobilier urbain, plastiques ou biens des administrés) ou les risques d'incendie. » « Nous avons été séduits par ces techniques qui évitent de dégrader le bitume », confie Stéphane Gravelat.

L'an prochain, il est envisagé d'intervenir dès le printemps, au moment de la croissance des herbes avec trois passages à la vapeur et deux mécaniques sur l'année. Selon le maire : « Cela devrait représenter un coût annuel de l'ordre de



À partir de la gauche, Stéphane Gravelat, maire ; Mélissa Richardeau et Edward Mauger, cofondateurs de l'entreprise Norm & Bee, lors du désherbage à la vapeur dans la commune.

1 CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

4 000 €. D'autre part, cela permet d'entretien. Nous favorisons en même temps le développement aux agents communaux d'être disponibles pour les autres tâches d'une jeune entreprise. »